

# HORIZON

www.axa.com

LE JOURNAL DU CERCLE DES ACTIONNAIRES

SUPPLÉMENT OCTOBRE 2005

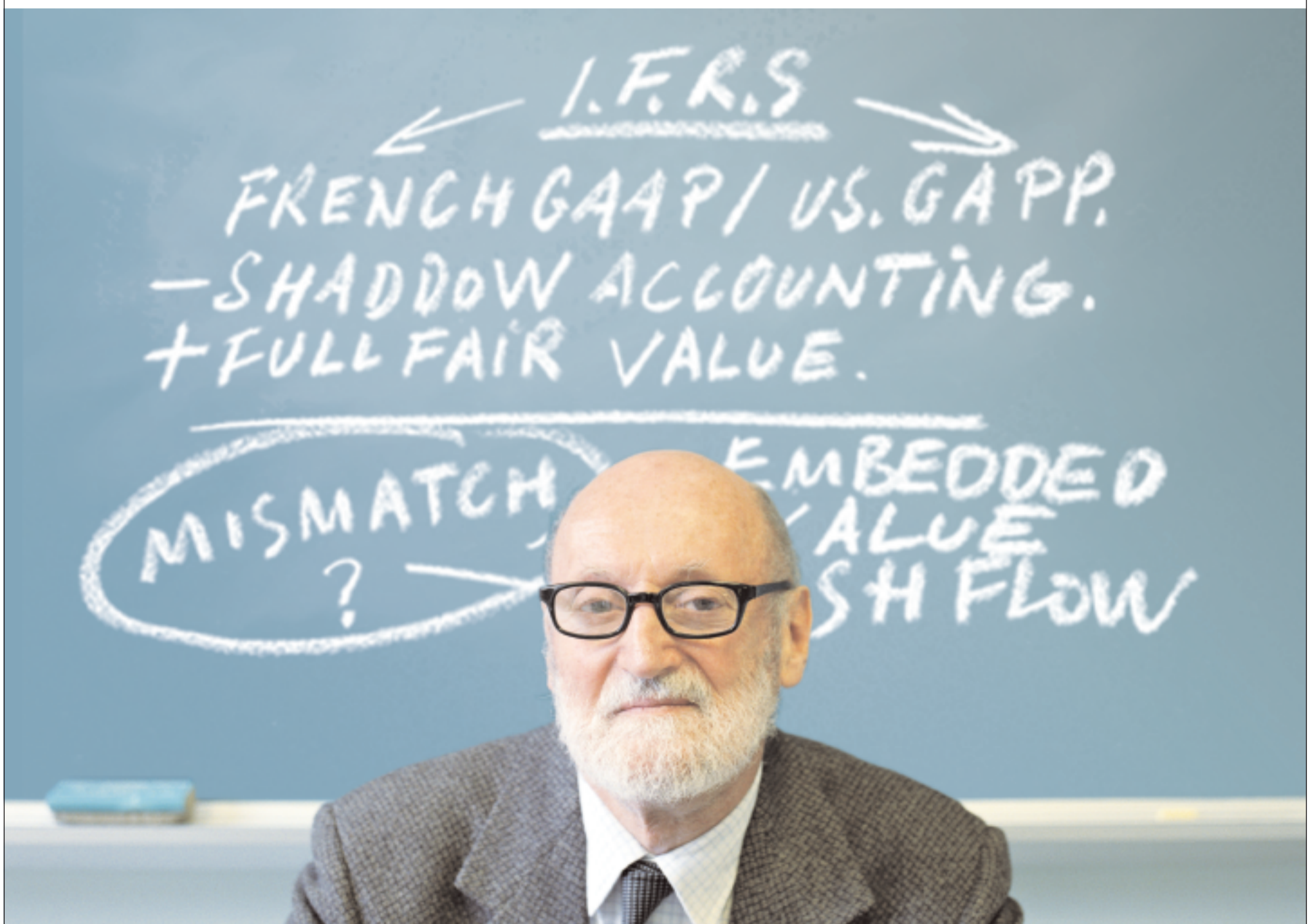
Quand l'Europe veut parler d'une seule voix p.2

■ AXA confirme la solidité de son bilan p.3

■ Ce qui change pour AXA p.4

## Parlez-vous l'IFRS ?\*

\* International Financial Reporting Standards : Normes comptables internationales



vivre confiant

# Quand l'Europe boursière veut parler d'une seule voix

**Objectif clairement avoué du passage aux nouvelles normes : donner aux investisseurs un outil fiable d'analyse des performances économiques et financières des 6 700 sociétés cotées de l'Union Européenne.**

L'harmonisation des marchés financiers européens a conduit l'Union Européenne à choisir un référentiel comptable unique qui devrait permettre à toutes les entreprises européennes de parler le même langage en matière d'information financière. 6 700 sociétés cotées en Europe dont près de 800 sociétés en France sont concernées par ce passage aux normes uniques dites IFRS (*International Financial Reporting Standards*).

L'application de ces nouvelles normes comptables est rendue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Pour donner à chacun une base objective de comparaison, AXA, comme toutes les autres sociétés françaises cotées, doit publier ses comptes 2004 selon les principes comptables français (*French GAAP*), puis les retraiter selon les nouvelles normes

IFRS (*International Financial Reporting Standards*). Les comptes consolidés complets de l'exercice 2005 seront publiés selon les nouvelles normes.

## De nouveaux critères d'évaluation

Principal effet novateur de ces normes : un recours accru à la notion de «juste valeur» (*fair value*) dans l'évaluation de nombreux actifs et passifs de l'entreprise. Si la méthode du coût historique était généralement utilisée jusque là en normes comptables françaises, c'est la valeur de marché qui prévaut en normes IFRS.

Deux autres effets majeurs sont à mentionner : la réintégration de nombreux éléments dans les comptes de l'entreprise (comptabilisation des produits dérivés, des instruments financiers, des

engagements vis-à-vis du personnel...) et la suppression de l'amortissement des survaleurs (*goodwills*).

## Les professionnels dans l'expectative.

La majeure partie des investisseurs attendent de cette harmonisation plus de transparence et une meilleure information géographique et sectorielle. Les trois quarts d'entre eux mentionnent également des points de vigilance, qui peuvent se manifester à très court terme : une plus grande volatilité, complexité des normes et liberté d'interprétation offerte. Ils soulignent également l'importance de la phase de transition qui exige une grande mobilisation des équipes et des moyens au sein des sociétés concernées.

## Priorité au mouvement

**Conscient des enjeux, AXA a anticipé le mouvement et a initié depuis plus de 30 mois, un programme de conversion piloté conjointement par la Direction Financière du Groupe, les directeurs financiers des principales filiales et un pôle d'experts comptables et actuariels.**

Dans le rapport annuel 2003, le Groupe AXA a précisé qu'il présenterait ses comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales IFRS à partir de l'exercice 2005 en application du règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et présenterait les actions entreprises en vue du passage à ces normes.

Ainsi, dès 2003, le Groupe a élaboré le programme de conversion de ses comptes consolidés selon les normes comptables françaises vers les normes IFRS. Le pilotage du projet, confié à la direction Plan Budget Résultats Centrale (PBRC), s'est traduit par la mise en place de structures de gouvernance spécifiques et par une collaboration très étroite sur ces sujets avec les commissaires aux comptes. Les structures de gouvernance comprennent : un comité de pilotage réunissant la Direction Financière du Groupe et les directeurs financiers des principales filiales, une équipe projet centrale qui inclut des experts dans les domaines comptable et actuariel, des équipes projets dans chaque entité du Groupe et un comité de mise en œuvre réunissant les chefs de projet et les experts.

**L'enjeu réside aujourd'hui dans la gestion de la phase 1 dite phase transitoire**

Pour le secteur de l'assurance, le passage aux

normes IFRS pose le problème d'une approche en deux étapes, l'évaluation des contrats d'assurance n'étant abordée qu'au cours de la seconde phase dont la date n'est pas encore définie.

En effet, la norme IFRS 4 «Contrats d'assurance» et les normes IAS 32 et 39 «Instruments financiers» ne sont pas encore figées. Dans l'intervalle, cette situation crée une asymétrie («*mismatch*») dans la comptabilisation des actifs et des passifs, ces derniers étant comptabilisés en coût historique, pouvant entraîner de la volatilité qui peut néanmoins être atténuée par le «*shadow accounting*» et par la classification des actifs investis.

## L'incidence des normes IFRS sur les Résultats 2004 du Groupe et sur la plupart de ses indicateurs clés est assez limitée

La présentation des Chiffres 2004 audités en normes IFRS le 21 juin dernier a permis de souligner que le Groupe était en ligne avec ce qui avait été annoncé lors de la conférence sur les Principes clés des normes IFRS. En effet, les indicateurs clés : résultat opérationnel et résultat courant subissent de légères variations avec pour le premier une diminution de moins de 1% (83 millions d'euros) et pour le second une augmentation de 443 millions d'euros soit plus de 17%. Le résultat net bénéficie de l'augmentation du résultat courant et de l'absence

d'amortissement des survaleurs enregistrant une augmentation de 1,2 milliard d'euros, soit de 51%.

Trois autres indicateurs clés ne subissent pas de changement. La marge de solvabilité consolidée européenne reste calculée en normes comptables françaises avec pour AXA une marge qui est très solide à 213% au 30 juin 2004. La capacité de distribution de dividende et les grands équilibres financiers demeurent inchangés.

### Mise en avant de nouveaux indicateurs dans les publications trimestrielles

Les normes IFRS entraînant une nouvelle lecture de la comptabilité de l'entreprise, les publications trimestrielles du Groupe mettront l'accent sur des indicateurs spécifiques d'activité :

#### En Vie / Epargne / Retraite

Primes sur affaires nouvelles  
(«*Annual Premium Equivalent*»)

Contribution des affaires nouvelles

#### Assurance Dommages & Assurance Internationale

Primes brutes émises

#### Gestion d'actifs

Commissions  
Collecte nette

## Résultats annuels 2004

# AXA confirme la solidité de son bilan

Les résultats 2004 d'AXA en normes IFRS soulignent la solidité du bilan et une capacité bénéficiaire inchangée comme l'ont indiqué Denis Duverne, Membre du Directoire, Directeur Stratégie, Finance et Contrôle du Groupe et Gérard Harlin, Directeur Général adjoint Finance et Contrôle, lors de la présentation des Résultats 2004 en normes IFRS à la communauté financière internationale le 21 juin dernier.

L'impact des nouvelles normes sur le résultat opérationnel est très limité et s'établit à 2,6 milliards d'euros, contre 2,7 milliards d'euros en normes françaises. Le résultat courant 2004 s'établit à 3,3 milliards d'euros contre 2,9 milliards d'euros en normes françaises. Quant au résultat net 2004 calculé en normes IFRS, il s'élève à 3,7 milliards d'euros, contre 2,5 milliards en normes françaises.

Le passage aux nouvelles règles comptables internationales a par ailleurs un impact limité sur les capitaux propres qui s'élèvent à 28,5 milliards d'euros contre 26,2 milliards d'euros selon les principes comptables français.

La politique de distribution de dividendes demeure

inchangée : le dividende devrait représenter 40% à 50% du résultat courant IFRS à compter de la clôture de l'exercice 2005. Le ratio combiné 2004 de la branche Dommages s'établit à 98,5% en IFRS contre 99,3% selon les principes comptables français. Le *gearing* (rapport dettes sur fonds propres) au 31 décembre 2004 ressort à 42% en IFRS contre 39% selon les principes comptables français, laissant une grande flexibilité.

Les résultats ont été audités et préparés conformément aux normes IFRS et aux interprétations de l'IFRIC (*International Financial Interpretation Committee*) publiées et en vigueur ou telles qu'appliquées par anticipation en juin 2005. AXA a appliqué par

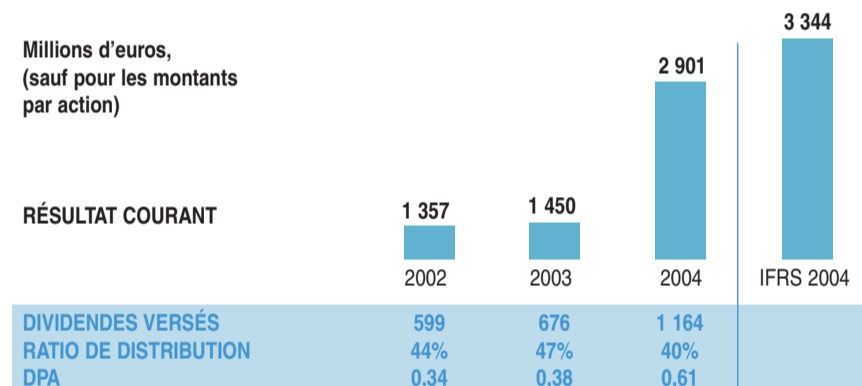
anticipation l'amendement à la norme IAS 39 concernant l'option de la juste valeur («*Fair value*»), publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) le 16 juin 2005 et l'amendement à la norme IAS 19 sur les engagements sociaux approuvé par l'ARC (*Accounting Regulatory Committee*). Ces deux amendements devraient être officiellement adoptés par la Commission Européenne au second semestre 2005. Les normes IFRS et les interprétations de l'IFRIC, qui seront applicables au 31 décembre 2005, y compris celles applicables à titre facultatif, peuvent encore évoluer dans le temps.

### Résultat de l'exercice 2004 en normes françaises et IFRS

EXERCICE 2004 (millions d'euros)	FGAAP	IFRS	Diff.	Bénéfice par action (euro)	
				FGAAP*	IFRS*
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	2 723	2 640	(83)	1,43	1,42
Plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires et dépréciations	178	704	526		
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	2 901	3 344	443	1,52	1,78
Ecart d'acquisition et actifs incorporels similaires	(649)	(42)	607		
Opérations exceptionnelles résultant de changements de périmètre	267	10	(258)		
Pertes ou gains sur les actifs financiers (en Option <i>Fair Value</i> ) & dérivés	-	427	427		
<b>RÉSULTAT NET</b>	2 519	3 738	1 219	1,32	1,99

\* Le nombre moyen pondéré d'actions totalement diluées était de 1910,8 millions en normes françaises contre 1934,8 millions en normes IFRS.

### Politique de dividende inchangée : le dividende devrait représenter 40% à 50% du résultat courant IFRS...



### Bilan simplifié au 31 décembre 2004 Milliards d'euros

Au 31 décembre 2004	FGAAP	IFRS	Au 31 décembre 2004	FGAAP	IFRS
Ecart d'acquisition	12,4	11,9	Capitaux propres, part du Groupe	26,2	28,5
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance vie (VBI)	3,0	3,2	Intérêts minoritaires (IM)	2,2	2,5
Frais d'acquisition reportés (DAC) & similaires	12,0	13,0	<b>CAPITAUX PROPRES &amp; IM</b>	28,4	31,0
Autres actifs incorporels	0,6	0,6	Provisions techniques	386,2	394,5
Autres investis	381,9	405,7	Provisions pour risques et charges	4,4	7,7
Autres actifs	71,1	70,1	Dettes financières	12,2	11,0
<b>ACTIF</b>	481,0	504,5	Autres passifs	49,8	60,2
			<b>PASSIF</b>	481,0	504,5

Note : les DAC Vie, nets des URR (provisions pour chargements non acquis), d'impôt, de PB et d'intérêts minoritaires représentent 4,5 milliards d'euros.

# Quelques clés pour parler l'IFRS

Nouvelles normes comptables, nouveaux indicateurs, nouvelles abréviations. La rédaction d'Horizon vous aide à y voir clair. A conserver...

**AFSoci** : Disponible à la vente avec évolutions de juste valeur passant par capitaux propres

**ARC** : Accounting Regulatory Committee

**DAC** : Coûts d'Acquisition Différés

**DOC** : Coûts d'Origination Différés

**DPF** : Participation Discretionnaire aux Bénéfices

**FGAAP** : Principes comptables français

**IFRS** : International Financial Reporting Standards

**IASB** : International Accounting Standards Board

**IFRIC** : International Financial Interpretation Committee

**IM** : Intérêts Minoritaires

**PB** : Participation des assurés aux bénéfices

**URR** : Provision pour chargements non acquis

**SORIE** : Etat des produits et charges constatés

**VBI** : Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

**WP** : With-Profits

# Ce qui change pour AXA

Contrairement aux normes américaines (US GAAP), les normes IFRS sont fondées sur des principes. Chaque norme est accompagnée d'un guide d'application des nouvelles règles comptables induites. Pour le Groupe AXA, le passage aux normes IFRS entraîne les changements suivants :

**Périmètre de consolidation :** selon les normes IFRS, le résultat opérationnel des entités (foncières, OPCVM et fonds d'investissement essentiellement) est désormais intégré en remplacement des dividendes distribués qui étaient comptabilisés en normes comptables françaises.

**Actifs investis et produits dérivés (IAS 32 et IAS 39) :** En normes comptables françaises, la plupart des actifs investis sont comptabilisés en valeur historique, à l'exception des actifs alloués aux contrats en unités de compte et aux contrats « *with profit* » qui sont établis en valeur de marché. En normes IFRS, la plupart des actifs sont comptabilisés en valeur de marché sauf immobiliers de placement non adossés aux contrats en unités de compte et « *with profit* », la plupart des prêts, créances et titres détenus jusqu'à maturité.

**Dépréciation des actifs investis :** l'application est plus mécanique dans le cadre des IFRS. Pour les actions, les moins-values latentes depuis plus de 6 mois ou supérieures à 20%, sont provisionnées et non réversibles en cas de hausse. Les dérivés sont inscrits au bilan en valeur de marché avec variations de valeur transitant par le compte de résultat, sauf si la stratégie adoptée répond aux conditions d'une comptabilité de couverture contre les risques de variations des flux de trésorerie attendus (couverture de cash-flows ou couverture d'un investissement dans une filiale).

**Contrats d'assurance et d'épargne (IFRS 4 et IAS 39) :**

Les normes IFRS incluent une nouvelle définition du contrat d'assurance, fondée sur la notion de « transfert significatif de risque assurantiel » de l'assuré vers l'assureur. Les contrats d'épargne sans DPF (Participation Discrétionnaire aux Bénéfices) sont définis comme des instruments financiers et traités sous IAS 39 et IAS 18. Ces contrats sont comptabilisés comme des contrats de dépôt – les commissions remplaceront les primes émises dans le calcul du chiffre d'affaires. Les primes hors prélèvement qui ne transitent donc plus dans le compte de résultat sont comptabilisées comme des dépôts bancaires.

Les contrats d'assurance correspondant à la définition d'IFRS 4 sont traités de façon similaire aux normes

comptables françaises pendant la 1ère phase, avec très peu de modifications.

**Shadow accounting (IFRS 4) :** la norme IFRS 4 autorise le recours au « *Shadow Accounting* » afin d'atténuer l'asymétrie de traitement des actifs et des passifs et prendre en compte l'effet des plus-values latentes sur la participation, les DAC (Coûts d'Acquisition Différés) & les VBI (Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie).

**Regroupement d'entreprises (IFRS 3) :** les écarts d'acquisition résultant d'acquisitions passées ne seront plus amortis. Ils feront l'objet de tests de dépréciation au moins annuels. Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise locale de l'entité acquise et donc soumis aux fluctuations monétaires des devises contre l'euro.

**Stock-options, plan d'actionnariat des salariés (IFRS 2) et engagements sociaux (IFRS 19) :**

**Shareplan :** l'entreprise comptabilise une charge correspondant à la valeur de marché de la décote offerte aux salariés.

**Stock-options et similaires :** l'entreprise comptabilise une charge correspondant à la valeur de marché à la date d'attribution, comptabilisée progressivement au cours de la période d'acquisition des droits.

**Engagements sociaux :** les gains ou pertes actuariels

issus des écarts sur hypothèse des exercices passés sont amortis dans le bilan d'ouverture. Le déficit relatif aux engagements sociaux est incorporé aux capitaux propres d'ouverture 2004 pour 2 milliards d'euros (après prise en compte de l'impôt, de la participation des assurés et des intérêts minoritaires). A l'avenir, les écarts actuariels nouvellement générés seront enregistrés en capitaux propres.

**Titres d'auto-contrôle (IAS 32) :** ils correspondent aux actions ordinaires de la société détenues par ses filiales ou directement par elle-même. En normes comptables françaises, ils sont comptabilisés comme un investissement en actions car ils sont détenus en vue de la couverture des plans d'options d'achat d'actions. En IFRS, ils doivent être déduits des capitaux propres au coût de revient.

**Instruments financiers composés (IAS 32) :** les instruments financiers composés sont des instruments émis par la société qui comprennent à la fois une composante dette (option de conversion en action propres) et une composante capitaux propres. Selon les normes IFRS, ces composantes sont classées séparément au bilan. Les Titres Super Subordonnés émis au 2nd semestre 2004 sont intégrés dans les capitaux propres car ils répondent à la définition des fonds propres dans le référentiel IFRS.

## Ce qui change avec les normes IFRS

FGAAP	IFRS
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL</b>	
+	Plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (effet de change compris*)
+	Provisions pour dépréciation en IFRS
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	
+	Dépréciation des écarts d'acquisition et d'amortissement des incorporels similaires
+	Opérations exceptionnelles résultant de changements de périmètre
+	Pertres ou gains (hors effet change*) sur les actifs financiers (en Option Fair Value) et dérivés
<b>RÉSULTAT NET</b>	

\* Hors évaluation en valeur de marché des dérivés d'AXA SA, utilisés comme couverture de change du résultat opérationnel des filiales

## Calendrier

### de la mise en communication financière en normes IFRS

L'ensemble des processus internes sont désormais centrés sur les IFRS et l'ensemble des publications financières sont présentées en normes IFRS et incluent des données comparatives.

Lancement	: janvier 2003
Guide de passage d'AXA aux IFR	: mars 2003
Comptes consolidés 2004 en normes IFRS, 1ère version	: juin 2004
Comptes consolidés 2004 en normes IFRS, 2ème version	: octobre 2004
Présentation sur les principes des IFRS	: 6 janvier 2005
Chiffres 2004 audités en normes IFRS	: 21 juin 2005
Indicateurs d'activité 1er semestre 2005	: 28 juillet 2005
Publication des comptes du 1er semestre 2005 en normes IFRS avec comparatif 1er semestre 2004 en normes IFRS	: 6 septembre (résumés) et 22 septembre (détaillés).

**Coût estimé de la transition (phase 1) : environ 40 millions d'euros.**

## Contact

### SERVICE ACTIONNAIRES NOMINATIFS

Pour toute demande relative à votre compte nominatif pur, contactez :

BNP-Paribas Securities Services – GIS  
Relations Actionnaires AXA  
Immeuble Tolbiac - 75450 Paris cedex 09

**AZUR 810 888 433**

Fax : 33 (0) 1 55 77 34 17

E-mail : axa\_relations@bnpparibas.com

### DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA MARQUE

#### SERVICE COMMUNICATION ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Pour toute demande d'information, contactez le Service Communication Actionnaires Individuels d'AXA :

AXA – Communication Actionnaires Individuels  
25 avenue Matignon – 75008 Paris  
Tél : 33 (0) 1 40 75 48 43  
Fax : 33 (0) 1 40 75 59 54  
E-mail : actionnaires.web@axa.com

Contact : Catherine LUTFALLA  
Retrouvez-nous également sur : www.axa.com

